



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du Ministre

Directeur adjoint du cabinet civil et militaire

P. M. H. C.
P. H. C.

Paris, le **29/12/2023**
N° **005412/ARM/CAB**

Le directeur adjoint du cabinet civil et militaire

à

Monsieur le Président de la quatrième chambre de la Cour des comptes

- OBIET** : Observation définitives du contrôle de la Cour des comptes sur « Le service du commissariat des armées »
- REFERENCE** : Votre lettre R-2022-000191 du 9 octobre 2023 et le relevé d'observations définitives S2023-1148
- ANNEXE** : Un projet de réponse du ministère des armées aux observations définitives du contrôle de la Cour des comptes concernant « Le service du commissariat des armées »

Par lettre citée en référence, vous avez transmis au ministère des armées un relevé d'observations définitives concernant « le service du commissariat des armées (SCA) ».

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la réponse à cette communication.

Charles MOREAU

Annexe

Réponse du ministère des armées aux observations définitives du contrôle de la Cour des comptes concernant « Le service du commissariat des armées ».

La Cour des comptes publie un rapport relatif au service du commissariat des armées (SCA), qui dresse un bilan de l'organisation et du fonctionnement du SCA à la suite des réformes qu'il a menées depuis une décennie. Ces réformes se poursuivront par le plan SCA 2030 élaboré par ce service.

Les recommandations de la Cour trouvent naturellement leur place dans ce plan, qui tient compte de l'hypothèse d'un engagement majeur et dont les actions conduiront le SCA à occuper pleinement la place d'opérateur-clé de l'administration générale et du soutien commun des armées.

Comme la Cour, le ministère des armées entend ne pas fragiliser la chaîne d'exécution financière du SCA et souhaite que le service soit mieux associé à la gestion et au recrutement de son personnel.

Conscient de l'importance d'une meilleure prise en compte des besoins des unités soutenues, le ministère des armées mettra en place en 2024 des actions d'amélioration et de simplification, qui s'appuient sur les conclusions d'un audit réalisé à ce sujet cette année.

S'agissant de la fermeture des sept plus petits groupements de soutien des bases de défense, le ministère s'interroge sur l'opportunité d'apporter de la complexité par une telle réorganisation, sans qu'on puisse, en contrepartie, en espérer un véritable gain en efficacité.

Enfin, il est important de rappeler que, depuis sa création en 2010, le SCA habille, équipe, alimente, héberge, approvisionne, transporte et conseille le personnel du ministère des armées. Il accomplit ses missions sur le territoire national comme à l'étranger lorsque les forces sont déployées. Son action n'a pas connu de rupture pendant la crise sanitaire, grâce à son autonomie de gestion et à la constance de son engagement aux côtés des armées.

DESTINATAIRE :

Monsieur le Président de la quatrième chambre de la Cour des comptes

13, rue CAMBON

75100 PARIS Cedex 01